



Assurance vie cotisation stoppées

Par **claudio20**, le **18/06/2018 à 08:54**

bonjour
question pour un ami un peu perdu
il a cotisé pendant 10 ans à une assurance vie au travers de sa SARL
celle-ci a été liquidée courant 2017
l'argent versé sur cette assurance est-il perdu?
Les cotisations ont cessé avec la liquidation
merci

Par **chaber**, le **18/06/2018 à 09:09**

bonjour
[citation]il a cotisé pendant 10 ans à une assurance vie au travers de sa SARL
celle-ci a été liquidée courant 2017
l'argent versé sur cette assurance est-il perdu?
Les cotisations ont cessé avec la liquidation [/citation]
S'il s'agit bien d'un contrat d'assurance vie (souscrit par exemple selon l'art 83 du CGI par une société) le contrat est mis en réduction si les versements cessent

Par **claudio20**, le **18/06/2018 à 10:43**

merci
mis en réduction??

Par **chaber**, le **18/06/2018 à 10:54**

[citation]mis en réduction??[/citation]
la valeur du contrat à primes périodiques a baissé en fonction des cotisations versées.
<http://www.lessentieldelassurance.fr/quest-ce-que-la->

Par **claudio20**, le **18/06/2018 à 11:02**

merci

Par **Tisuisse**, le **18/06/2018 à 11:52**

Bonjour,rrnJe mettrai une nuance aux propos du pro des assurances.rn- s'il s'agit d'un contrat décès où la capital est versé au bénéficiaire désigné si le décès survient avant la fin du contrat, les paiements (primes) sont perdus.rn- s'il s'agit d'un contrat vie où le capital versé à l'assuré - bénéficiaire, désigné si il est encore en vie à la fin du contrat) les paiements (primes) sont moindres donc le capital sera réduit d'autant.rnrn- s'il s'agit d'un contrat mixte, ce sera le panachage des 2 solutions.